

**Règlement numéro 946-2021 abrogeant le règlement numéro 523-96 établissant un mode de tarification concernant les coûts reliés à la confection ou la modification d'une entrée charretière**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 avril 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE le règlement numéro 946-2021 abrogeant le règlement numéro 523-96 établissant un mode de tarification concernant les coûts reliés à la confection ou la modification d'une entrée charretière soit adopté et qu'il soit ordonné et statué par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

**ARTICLE 2**

Le règlement numéro 523-96 établissant un mode de tarification concernant les coûts reliés à la confection ou la modification d'une entrée charretière est par le présent règlement abrogé à toute fin que de droit.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Adopté à l'unanimité.**

AVIS DE MOTION :	19 avril 2021
PROJET DE RÈGLEMENT :	19 avril 2021
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	11 mai 2021
AVIS PUBLIC :	14 mai 2021
NUMÉRO DE RÉSOLUTION :	2021-05-094

  
Martin Deschênes  
Maire



Nicolas Le Mat  
Directeur général et secrétaire-trésorier